

pour dire quels travaux seront mis en délibération au cours de la période consacrée aux initiatives ministérielles, et je ne tente pas d'usurper le droit que possède le gouvernement. Mais le gouvernement a, d'autre part, l'obligation de prendre ses promesses en considération. Le deuxième jour de la présente session, le premier ministre a dit à la Chambre, en réponse à une question que je lui posais, qu'il présenterait le régime de pension du Canada tout au début de la session. C'était au mois de février. Avant Pâques, en réponse à d'autres questions, il a donné l'assurance que nous nous occuperions de la question avant Pâques; en réalité, il la déférerait au comité spécial qui serait créé à cette fin. On nous a dit par la suite que la chose s'effectuerait avant le congé d'été. Je suppose que le prétexte est que nous n'avons pas eu de congé d'été.

Ainsi, c'est ce qui est arrivé d'un mois à l'autre de la présente session: on nous a dit constamment que nous obtiendrions bientôt cette mesure législative. On a enfin inscrit au *Feuilleton* le projet de résolution précédant la mesure sur le régime de pension du Canada. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement manque à son devoir et laisse passer une occasion précieuse en ne nous saisissant pas de cet article demain, lundi ou mardi au plus tard. Je le répète, quand l'article sera appelé, la Chambre devra en disposer le même jour; il n'y aurait donc aucune perte de temps. Le gouvernement soutient que l'étude des crédits provisoires est plus urgente. Je le reconnais, mais ceux d'entre nous qui siègent ici depuis un certain temps savent que le présent débat sur les crédits provisoires ne durera pas seulement quelques jours. Il va traîner en longueur, probablement jusqu'au 5 novembre, environ, date à laquelle nous en viendrons à une impasse quelconque et il n'en sera plus question. Nous nous rendons tous compte de ce qui se passe. Le débat prendra fin dès que nous approcherons du point critique ou dès que les traitements des fonctionnaires seront dus. Par conséquent, nous ne retarderions pas l'adoption des crédits provisoires en interrompant le débat pendant une journée. De fait, nous l'écourterions d'un jour et nous disposerions du projet de résolution intéressant le régime de pension du Canada, ce qui nous permettrait d'être saisis du projet de loi.

En outre, monsieur l'Orateur, je signale que si le gouvernement acceptait d'avoir cette journée de débats, que le Règlement permet, sur la résolution précédant le bill sur le régime de pension du Canada, nous serions alors saisis du projet de loi; cela indiquerait à tous les membres de la Chambre et à tous les

partis que le gouvernement se propose de bonne foi de donner suite à cette mesure législative. Je crois que, de plus, cela influerait sur l'état d'esprit qui règne à la Chambre, et aiderait à la convaincre qu'on a la ferme intention d'étudier cette mesure importante et de grande portée au cours des quelques prochaines semaines de la session.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je n'aime pas la façon dont on a remis la chose de semaine en semaine, de mois en mois, depuis dix-huit mois environ; il ne suffit pas, à mon avis, que le premier ministre dise qu'un jour ou deux de retard ne comptent guère. Je prétends que de consacrer dès maintenant une journée à cette résolution ferait une différence; autrement on perdrait cette journée à étudier les crédits provisoires.

Nous devrions profiter de cette journée pour terminer l'étape du projet de résolution et pour saisir la Chambre du bill et lui faire subir la première lecture. Une fois que nous en aurons été saisis, le bill sera imprimé, et nous pourrions tous le consulter, tant les députés que la population canadienne. En outre, cela indiquerait que le gouvernement a vraiment l'intention de procéder à l'étude de cette importante mesure législative, au lieu de passer à un autre sujet qui ne pourra que s'éterniser. Si le gouvernement voulait bien accepter cette méthode, nous pourrions alors donner à la présente session la signification et l'importance, que nous lui voulons encore, je crois. Elle ne serait pas seulement la plus longue session de notre histoire.

Ainsi, bien qu'on ait déjà annoncé ce soir que nous étudierions demain et lundi les crédits provisoires, voici la question bien simple que je pose au président du Conseil privé (M. McIlraith) qui, sauf erreur, est celui qui y répondra: le gouvernement ne pourrait-il pas examiner ma proposition et prévoir pour demain, lundi, mardi, au plus tard, l'étude de la résolution précédant le bill sur le régime de pension du Canada, afin que nous puissions faire franchir la première étape à cette importante mesure législative?

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député que le gouvernement désire présenter ce régime de pension aussi vivement que lui-même désire en prendre connaissance. Cependant, je dois lui dire que le gouvernement, selon la façon dont il envisage ses responsabilités, estime qu'il doit accorder priorité aux crédits provisoires. A mon avis, cela est élémentaire. Comme il en est ainsi, il a été indiqué que l'étude des crédits provisoires constituerait le premier travail de la séance de demain, et je crois que nous devons procéder de cette façon.